

Date:

1

/ 20

AGRÉMENT D'INTERVENANT EXTÉRIEUR BÉNÉVOLE EN NATATION À L'ÉCOLE PRIMAIRE

1ère demande	□ Renouvellement	
•	année du test d'aptitude (valable 5 ans) :	
Les bénévoles (Parents, ou autres) en natation se compte de leur intérêt pour l'école, de leur ap disponibilité. Ils interviennent sous la responsabilif Il est recommandé qu'ils souscrivent une assur contrôlée par un test organisé à l'échelon de la CPD sur demande de l'IEN. Une séance d'informintervention.	titude dans ce milieu, de leur capacité éduc té de l'enseignant et du directeur de l'école. rance individuelle. Leur aptitude à maîtriser circonscription ou de l'agglomération par les C	ative, de leur le milieu est CPC/EPS ou le
Je soussigné(e) :		
Nom :	Prénom :	
Adresse	Tél :	
Qualification (facultative si elle existe) :		
Sollicite mon agrément pour participer à l'en	seignement de la natation dans la classe de	e
de l'école		
à la piscine de		
Àle	<u>Signature</u> :	
Zone d'intervention (sous la responsabilité	Tests d'aptitude à maîtriser le	Agrément
pédagogique de l'enseignant)	milieu aquatique	accordé
Grande profondeur dans le grand bain (perte des appuis plantaires pour les enfants et l'adulte)	 Sauter ou plonger dans le grand bassin. Nager 25m sans poser le pied au fond. En fin de longueur effectuer un plongeon canard pour récupérer un objet immergé, puis réaliser un surplace de 5 secondes. 	

La demande d'agrément est adressée par le directeur de l'école à l'IEN. Pour les parents bénévoles accompagnateurs sur les plages sans intervention pédagogique, le directeur de l'école donne l'autorisation. La liste des personnes agréées après le stage et la vérification des aptitudes est signée par l'IEN (sur délégation de l'IA DAASEN) et transmise au directeur de chaque école concernée.

Visa du conseiller pédagogique

Visa de l'IEN